



En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : snrscgt@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 440 du 24 octobre 2016

Qui dirige l'Enseignement Supérieur et la Recherche ?

Le citoyen lambda pourrait penser que c'est le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui applique la loi qu'il a lui-même fait voter en 2013. Erreur : le pouvoir de peser sur l'organisation du service public de l'ESR est entre les mains du Commissariat Général à l'investissement, (CGI), et plus particulièrement du petit groupe d'experts à qui il a confié le financement des IDEX.

Cette loi du 22 juillet 2013 (dite « loi Fioraso ») préconise la mise en place des Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) : une coordination territoriale organisée de manière fédérale ou confédérale pour les établissements d'enseignement supérieur avec la participation des organismes de recherche. Les universités pourront soit fusionner soit se fédérer.

On pourrait penser que les conseils d'administration des universités auraient la liberté de choisir leur mode d'organisation. Mais ce n'est pas du tout le cas. En témoignent les pressions subies par les universités de Toulouse et Sorbonne-Paris-Cité qui se sont vu supprimer leur IDEX.

La déclaration de **Louis Schweitzer**, Commissaire général à l'investissement, (et ancien patron de Renault), à l'AEF le 27 septembre 2016 est explicite : « *Le jury international n'a pas contesté la qualité scientifique de ces deux projets – c'est important à noter, car ce n'est pas quelque chose qui peut se corriger en six mois. En revanche, dans les deux cas, le jury a considéré que ce qui lui était présenté au bout de quatre ans n'était pas du tout en ligne avec le projet qu'il avait validé lors de la présélection. Et pour être tout à fait concret, le jury n'a vu aucune des fusions initialement planifiées* ».

Dans deux autres cas (Paris Sciences et Lettres [PSL] et Paris-Saclay), le jury a décidé une mise à l'épreuve de 18 mois (avec bien sûr sanction à la clé).

Le pouvoir n'est donc ni au ministère, ni au parlement mais bien au CGI. Cet organisme qui n'a de compte à rendre qu'au premier ministre, est un véritable État dans l'État. Dans un contexte où les organismes comme les universités n'ont plus les moyens financiers d'une politique de recherche, c'est bien le CGI qui pilote la recherche par les fonds dont il dispose et qu'il conditionne à des réformes de structure ou des thématiques qui privilégient la valorisation et l'innovation industrielle au détriment de l'avancée des connaissances. Nous en sommes à un point où les arroseurs sont arrosés : les PDG des organismes ont affirmé que « *la recherche finalisée est nécessaire, mais ne nous enfermons pas dans la recherche programmée, laissons la place au long terme et à la prise de risque* ».

Au secours Monsieur Mandon : à la place de votre actuel poste de Secrétaire d'État, réclamez un poste de ministre de plein exercice et faites votre travail pour défendre une recherche publique de qualité au service de tous !

Villejuif, le 24 octobre 2016